

Accords fiscaux—Loi

Le plus triste, dans cette mesure gouvernementale relative au financement des programmes établis, c'est qu'elle va tout à fait à l'encontre des engagements que les conservateurs ont pris au cours de la campagne électorale de 1984. Ainsi, dans leur manuel de campagne où, comme d'habitude, ils s'en prenaient aux libéraux et aux néo-démocrates et les taxaient d'incompétence, les conservateurs précisaient très nettement que leur parti entendait revenir à la formule de financement de 1977 mais qu'il ne pourrait pas compenser les pertes que le programme des 6 et 5 p. 100 avait fait subir aux provinces. Ils disaient aussi vouloir instaurer des consultations régulières avec les provinces, aux termes des accords initiaux, afin de fixer des objectifs nationaux.

Ces propos concernaient l'enseignement postsecondaire, justement un des programmes visés par le projet de loi C-96; ils illustrent fort bien comment le parti conservateur avait promis de ne plus tenter de saigner à blanc les provinces et de leur octroyer plutôt des rajustements conformes à la progression du produit national brut, ce qui devait leur assurer suffisamment de ressources pour répondre aux besoins fondamentaux dans le domaine de l'éducation et des services médicaux et de répondre également à d'autres besoins essentiels qui entrent dans le cadre des programmes de financement du gouvernement fédéral.

Voyons un peu ce qu'il advient des promesses que les conservateurs avaient faites avant d'être élus. Loin de favoriser un retour à l'équité, aux prévisions et au consensus, le bill C-96 reprend justement la technique des compressions en séries que les conservateurs avaient reproché aux libéraux avant les élections de 1984. Bien sûr, les conservateurs avaient raison de reprocher aux libéraux la technique des compressions en séries. Ils ont tort à présent de copier cette même technique et d'adopter une position qui constitue un manquement à leurs promesses et ne fait que répéter les erreurs des libéraux.

Si le projet de loi est adopté, les provinces subiront une diminution sensible de leurs ressources nécessaires à combler des besoins essentiels. Selon l'ancienne formule toujours en vigueur, les provinces devaient recevoir du gouvernement fédéral près de 97.7 milliards de 1986 à 1991. Selon la nouvelle formule mise de l'avant dans le projet de loi C-96, elles recevront à peu près 92.1 milliards. Il n'est pas nécessaire d'être fort en mathématiques pour calculer que l'on prive les provinces de plus de 5 milliards de dollars.

J'engage les députés de l'arrière-ban représentant l'Ontario à protester vigoureusement contre cette mesure, car c'est surtout cette province qui en fera les frais. Nos propres statistiques révèlent que sur une période de cinq ans, les subventions fédérales au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé seront amputées de plus de 2 milliards de dollars en Ontario.

Certains se demanderont pourquoi le régime de soins médicaux est en pleine crise dans cette province. Les protestations des médecins et du personnel médical hier, à Toronto, l'ont amplement démontré. Quelle en est la raison? Pourquoi l'enseignement postsecondaire connaît-il une crise de financement? Les étudiants et les professeurs d'université en ont parlé

à notre comité et à d'autres comités également. Leur réponse était fort explicite. C'est parce que les conservateurs pratiquent une politique inconsciente et désinvolte au nom d'une réduction stupide du déficit dont les simples citoyens font les frais. Ce n'est pas juste, ce n'est pas équitable, ce ne devrait pas être permis en régime fédéral. Il devrait y avoir dans notre régime fédéral une foi jurée entre l'État fédéral et les provinces donnant à ces dernières la garantie d'une somme d'argent déterminée sur laquelle elles puissent compter.

● (1650)

Nous voici avec un projet de loi qui non seulement viole les promesses faites à la population canadienne, mais qui rompt la foi engagée avec l'ensemble du régime fédéral dans lequel le gouvernement prétend avoir tant de foi et de croyance. Bref, monsieur le Président, cela montre à quel point le gouvernement conservateur a réussi à se fourvoyer moins de deux ans après son arrivée au pouvoir.

Quant à moi, je dois dire que c'est avec grand regret que je vois la Chambre saisie du projet de loi C-96, car il détruit la confiance que la population avait en un changement de gouvernement et en ce que ce changement pouvait accomplir.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le projet de loi C-96 porte sur ce que nous appelons les accords de financement des programmes établis, qui avaient été négociés entre l'État fédéral et les provinces canadiennes. C'est ce qu'on appelle en abrégé FPE. Il concerne la santé et l'enseignement postsecondaire. Nous avons le FPE pour une raison bien simple. Il a été décidé il y a longtemps que nous voulions avoir pour tout le pays des niveaux acceptables de soins de santé et d'enseignement. Avec le projet de loi C-96, nous remplaçons le financement des programmes établis par le financement déstabilisé de programmes. Nous déstabilisons le programme. Au lieu du FPE, c'est le FPD.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a essayé de justifier le projet de loi C-96. Son raisonnement est simple. Ce que nous avons en ce moment, c'est un déficit galopant. L'impact de ce déficit galopant, c'est beaucoup plus que de le refiler aux provinces. Voilà l'argumentation du ministre. Examinons-la un instant. Il faut reconnaître, tout d'abord, avec le ministre des Finances, que nous avons effectivement un déficit galopant, car c'est difficilement contestable. Il est difficile de dire que le déficit n'est pas un grave problème national. Il est si grave que dans un très proche avenir, au début des années 90, nous risquons d'affecter au paiement des intérêts de la dette nationale la moitié de chaque dollar perçu en impôt. Que se passera-t-il quand ce chiffre aura atteint 75 ou 90 p. 100? Il est bien évident que la plupart des ministères deviendraient superflus. Ils ne seraient plus nécessaires. Le Parlement lui-même n'aurait plus guère d'objet. Il suffirait probablement d'un seul ministère, d'un seul organisme public. Ce serait Impôts Canada pour percevoir l'argent et le verser à la Banque du Canada, qui le ferait parvenir à ceux qui auraient la chance d'avoir les diverses formes d'obligations du gouvernement ou les bons du Trésor. Voilà ce qu'on appellerait le gouvernement du Canada.